

Délibération n°2023-02-15a

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.8

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la communauté de communes de Vézère-Monédières-Millesources

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	63
Pouvoirs	17
Votants	80

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 29 mars 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

**Christophe Tur** est nommé secrétaire de séance.

#### Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Pierre Coutaud	Magrit Gilles	à	Jean-Marc Michelin
Badia Maryse	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Pelat Philippe	à	Michèle Valibus
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à	Tony Cornelissen	Ratelade François	à	Marilou Padilla-Ratelade
Delbègue Jean-Pierre	à	Barbara Vimont	Ribeiro Sophie	à	Mady Junisson
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Gantheil Robert	à	Stéphanie Gautier	Magrit Gilles	à	Jean-Marc Michelin
Granet Henri	à	Marc Bujon			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bézanger Joël ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Devallière Sébastien ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jabiol Monique (représentée) ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Lacrocq Michel ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Montigny Pascal ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Pannetier Martine ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent (représenté) ; Saugeras Michel (représenté).

**Délibération n°2023-02-15a**

Le Président explique que dans le cadre de la réorganisation territoriale et de la mise en œuvre de la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations de manière cohérente à l'échelle des bassins versants, Haute-Corrèze Communauté a souhaité mutualiser ses moyens avec d'autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Depuis sa création Haute-Corrèze Communauté intervient donc au titre de la compétence GEMAPI sur son territoire, en régie, mais aussi par le biais d'actions portées par d'autres collectivités, notamment la Communauté de communes de Vézère-Monédières-Millesources.

Haute-Corrèze Communauté doit renouveler et/ou avenanter la convention définissant les modalités techniques, administratives et financières de la délégation de maîtrise d'ouvrage de Haute-Corrèze Communauté au profit de ces collectivités ou groupement pour l'élaboration d'un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau des bassins versants concernés.

Le renouvellement de ce partenariat favorisera une **approche territoriale cohérente** et solidaire de la gestion des cours d'eau sur l'amont du bassin versant de la Vézère. Par ailleurs, l'existence d'un opérateur unique doit permettre de mieux maîtriser le calendrier des opérations et de réaliser des économies d'échelle sur le plan administratif.

Le conventionnement à renouveler est celui liant Haute-Corrèze Communauté avec Vézère-Monédières-Millesources.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** cette convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention ainsi que tout document inhérent à la présente délibération.

<b>A l'unanimité</b>	
Votants	80
Pour	80
Contre	0
Abstention	0

**Pour extrait conforme,**

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Ussel, le 6 avril 2023**

Le président,  
Pierre Chevalier

